

PRÉPARONS LA RENTRÉE !

2026 - 2027

Les services périscolaires et les accueils de loisirs organisés par la commune de Plérin connaissent une affluence importante. En tant qu'organisatrice, la commune fixe les capacités d'accueil des différentes structures ouvertes aux enfants et adolescents, en fonction de ses contraintes (capacité des locaux, personnels en nombre suffisant...). Toutes les réservations, quelles que soient les activités, se font donc dans la limite des places disponibles, selon le calendrier indiqué dans ce document.

Les inscriptions, réservations, modifications et annulations se font en ligne sur l'espace famille. Un code famille est nécessaire pour activer votre compte. Si vous ne le possédez pas, vous pouvez vous adresser au service pour l'obtenir. Une assistance est possible en mairie, uniquement sur rendez-vous.

ACCUEIL DES TPS

Seuls les enfants nés au plus tard le **30 mars 2024** et scolarisés au plus tard en janvier 2027 pourront accéder aux services de la restauration scolaire, de l'accueil périscolaire et de l'accueil de loisirs.

J'Y PENSE AVANT LA RENTRÉE

À partir du **mercredi 29 juillet à 16h30**, je procède à la vérification ou à la mise à jour de mes informations puis à l'inscription de mes enfants (rubrique *inscriptions à une activité*), puis :

Je vérifie et je mets à jour les informations contenues dans mon espace famille.

Pour la restauration scolaire :

Je réserve les jours souhaités pour l'ensemble de l'année scolaire.

Pour l'accueil périscolaire :

Les élèves scolarisés sont enregistrés, par défaut, à l'accueil du matin et du soir.

Je vais dans *modifications / modifier mes réservations* et je choisis *accueil matin* et/ou *accueil soir*, les jours souhaités pour l'ensemble de l'année scolaire.

Pour les accueils de loisirs du mercredi :

Je réserve pour le *matin* et/ou *repas* et/ou *soir*, les dates souhaitées de la période 1, qui va de la rentrée aux vacances de Noël.

J'Y PENSE TOUT AU LONG DE L'ANNÉE

Je signale par mail toute absence pour raison médicale **le jour-même ou au plus tard le lendemain**. Pour rappel, le repas du 1^{er} jour d'absence restera dû.

Pour la restauration scolaire :

Je réserve au coup par coup ou je modifie mes réservations en respectant le **délai de 7 jours minimum**.

Pour l'accueil périscolaire :

Je réserve au coup par coup ou je modifie mes réservations en respectant le **délai de 24 heures minimum**.

Pour les accueils de loisirs du mercredi :

Je réserve au coup par coup ou je modifie mes réservations en respectant le **délai de 7 jours minimum**.

J'Y PENSE À DATES FIXES

Pour les accueils de loisirs du mercredi :

Le lundi 2 novembre 2026 : Ouverture des réservations pour la *période 2* qui va du retour des vacances de Noël aux vacances d'avril.

Le lundi 8 mars 2027 : Ouverture des réservations pour la *période 3* qui va du retour des vacances d'avril aux vacances d'été.

Pour les accueils des vacances :

⚠ Attention ! L'inscription est ferme, aucune annulation ne sera possible.

Vacances d'automne : du 19 octobre au 30 octobre 2026

➡ je réserve à partir du **lundi 14 septembre 2026** à 16h30

Vacances de Noël : du 22 décembre au 31 décembre 2026

➡ je réserve à partir du **lundi 9 novembre 2025** à 16h30

Vacances d'hiver : du 22 février au 5 mars 2027

➡ je réserve à partir du **lundi 11 janvier 2026** à 16h30

Vacances de printemps : du 19 avril au 30 avril 2027

➡ je réserve à partir du **lundi 15 mars 2027** à 16h30

Vacances d'été : du 5 juillet au 31 août 2027

➡ je réserve à partir du **mardi 18 mai 2026** à 16h30

RÉPARTITION DES ACCUEILS DE LOISIRS

les mercredis

	Plérin Centre		Saint-Laurent		Le Légué
	La Ritournelle ¹	La Marelle ¹	La Citadelle ²	La Passerelle	La Caravelle ³
tranche d'âges	3-4 ans PS et MS	5-9 ans GS au CE2	3-9 ans PS et CE2	10-11 ans CM1 et CM2	3-9 ans PS au CE2
lieu	École maternelle Harel de la Noë	La Marelle	La Citadelle	École maternelle Port Horel	La Caravelle
capacité d'accueil	32 places	60 places	56 places	36 places	32 places

¹ enfants scolarisés dans les écoles Harel de la Noë, Jean Ferrat et Notre-Dame

² enfants scolarisés dans les écoles Port Horel et Jean Leuduger

³ enfants scolarisés à l'école le Grand Léjon ou hors Plérin

les petites vacances scolaires

	Plérin Centre ¹	Saint-Laurent		Le Légué
	La Ritournelle	La Citadelle	La Passerelle	La Caravelle ²
tranche d'âges	3-5 ans PS et GS	6-9 ans CP et CE2	10-11 ans CM1 et CM2	3-9 ans PS au CE2
lieu	École maternelle Harel de la Noë	Espace Corsaires	École élémentaire Port Horel	École du Grand Léjon

¹ pour la période de Noël, regroupement sur les accueils de Plérin Centre (de la PS au CM2)

² la Caravelle privilégie un accueil « familial » qui permet de regrouper les frères et sœurs dans un même lieu, tout en proposant des activités spécifiques selon les âges des enfants

CAPACITÉS D'ACCUEIL (RESTAURATION SCOLAIRE ET ACCUEIL PÉRSICOLAIRE)

	restauration scolaire		accueil périscolaire du soir	
	maternelle	élémentaire	maternelle	élémentaire
École Harel de la Noë	100	170	40	70
École Port Horel	65	120	40	56
École Le Grand Léjon	45	80	20	40
École Jean Ferrat	30	60	20	28
École Notre-Dame	95	200	50	90
École Jean Leuduger	45	65	20	42

RAPPEL CONCERNANT LES RÉSERVATIONS

Il est important que les familles honorent leurs réservations ou, en cas d'empêchement, en informent le service. Toute réservation fera l'objet d'une facturation, y compris en cas d'absence de l'enfant et de justificatif. Pour l'accueil périscolaire, c'est le tarif de la plage horaire maximale qui sera appliqué.

Une taxe *désistement non justifié* pourra également être appliquée en surplus.

Une désinscription d'office pourra être décidée au bout de 2 absences consécutives non justifiées. La famille en sera avertie par courrier.

FACTURATION & PAIEMENTS

La facturation se fait au mois *m+1*, pour l'ensemble des prestations. Elle est à régler dans le délai d'un mois.

Les paiements en ligne sur l'*espace famille* ou par prélèvement sont à privilégier. Le prélèvement ne concerne pas les factures des accueils de loisirs d'été.

Par défaut, les factures sont dématérialisées et accessibles sur l'*espace famille*.

En cas de retard de paiement, un *titre de recettes exécutoire* sera transmis au comptable public pour prise en charge et recouvrement. Dans ce cas, le paiement s'effectue au Service de Gestion Comptable - 8 place du 74^{ème} RIT à Saint-Brieuc.

CONTACTS

Sauf situation d'urgence, toute communication par courriel est à privilégier :

contactfamilles@ville-plerin.fr

Pour la prise de rendez-vous au service enfance jeunesse en mairie :

www.ville-plerin.fr, rubrique *Enfance jeunesse*



**RESTAURATION
SCOLAIRE**



**ACCUEIL
PÉRISCOLAIRE**



**ACCUEIL
DE LOISIRS**

Direction Politiques éducatives, restauration municipale et entretien des bâtiments
Hôtel de ville - rue de l'Espérance
CS 30310, 22193 Plérin cedex

centres de loisirs : 02 96 79 82 08 · vie scolaire : 02 96 79 82 01
contactfamilles@ville-plerin.fr
www.ville-plerin.fr